

DÉPARTEMENT
ESSONNE
CANTON
ARPAJON
COMMUNE
ÉGLY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2026-AG-045

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

PORTANT INTERDICTION TEMPORAIRE DE STATIONNER SUR DEUX PLACES DE PARKING RUE DES COQUELICOTS

Le Maire d'ÉGLY,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et les textes qui l'ont complétée ou modifiée,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6,

VU le Code de la Route et notamment les articles L 411-1 et R 417-10,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU le Code Pénal et notamment l'article R 610-5

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (4^{ème} partie) approuvée par arrêté du 7 juin 1977,

CONSIDÉRANT les travaux devant être effectués au 2 rue des Coquelicots,

CONSIDÉRANT que pour permettre le bon déroulement de ces travaux et le stockage du matériel, il est nécessaire d'interdire temporairement le stationnement sur deux places de parking Rue des Coquelicots, à compter du lundi 8 juin et ce jusqu'à la fin des travaux,

ARRÊTE :

ARTICLE 1° - A compter du lundi 8 juin 2026 jusqu'à la fin des travaux, le stationnement sera interdit sur deux places de parking Rue des Coquelicots.

ARTICLE 2° - Les véhicules en infraction sur la zone du déménagement seront immobilisés et mis à la fourrière. Les frais liés à l'enlèvement des véhicules seront intégralement à la charge du propriétaire.

ARTICLE 3° - Monsieur le Maire d'Egly et Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Égly sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Egly
- Monsieur BARAT 2 rue des Coquelicots 91520 EGLY

**Certifié exécutoire compte tenu
de la Publication le 29 mai 2026**

Fait à Egly, le 29 mai 2026

 Le Maire d'Égly

Benoît FRIMON-RICHARD

 Le Maire d'Égly

Benoît FRIMON-RICHARD